



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars à 18 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Effectif à l'ouverture de la séance :

Présents : Mmes AFFRE, BARACHE, BERLOU, BILLARDELLO, CHAVARDEZ, GARCIA, JACOBBERGER, SOULAGES, SINIBALDI N, TEAHUI, TUCA.
Mrs VIDAL, BACCOU, DUPUY, FERREIRA, GUILLEMET, LAMIEL, MARIN, MARTIN, MONINO, OLRV, PEGURET, PRISE, RIEU, RUBIO, SINIBALDI F.

Absents -Excusés :

Procurations : Mme BONNET à M. LAMIEL, Mme BOFFA à M. VIDAL, Mme TAFANI à M. PEGURET

N°	OBJET	VOTE	
		Approuvée	Rejetée
DELIBERATIONS			
23/2026	Fixation des indemnités de fonction des élus.	<input checked="" type="checkbox"/>	
24/2026	Fixation de la majoration de fonction des élus	<input checked="" type="checkbox"/>	
25/2026	Délégations du Conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT	<input checked="" type="checkbox"/>	
26/2026	Constitution des commissions municipales.	<input checked="" type="checkbox"/>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.
Le 23 mars 2026

Le Maire,

Philippe VIDAL



La Secrétaire de séance,

Carole BERLOU

